

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 312

présenté par  
M. Fromantin

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au vu des difficultés d'application des dispositions Open Data de la loi NOTRe, il est souhaitable de ne pas faire de cas particulier entre les différents types d'administration. La loi CADA s'applique à l'ensemble des administrations centrales comme territoriales, il n'est donc pas souhaitable que cet article déroge à la règle.